Sujet: Sélection AFIP

De: Syndicat Des Cadres Superieurs Fip - Bureau National <scsfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr>

Pour: Seguy Valerie (75) <valerie.seguy@dgfip.finances.gouv.fr>

Copie à : Magnant Antoine (75) <antoine.magnant@dgfip.finances.gouv.fr>, Fournel Jerome (75) <jerome.fournel@dgfip.finances.gouv.fr>

Date: Lundi 16 Août 2021, 17:21

Madame la Cheffe de service.

La note détaillant les conditions pour l'accès au grade d'AFIP par liste d'aptitude, tableau 2022, est sortie le 12 juillet dernier. Le SCSFIP salue la suppression de la fenêtre de candidature de 6 ans et la généralisation de la possibilité d'une 2e présentation, qui faisaient partie de ses revendications. Cela va permettre à un certain nombre de collègues de pouvoir candidater à nouveau... sous réserve qu'ils s'y soient utilement préparés, tant le délai, en pleine période estivale, entre l'annonce de cette suppression et la date limite du dépôt des dossiers complets (3 septembre) est court.

Cependant, il apparaît que les conditions d'entrée dans la plage d'appel ont également évolué. Auparavant basées sur l'année de promotion IP, elles ne tiennent désormais plus compte que de l'année de promotion au grade d'AFiPa. Ainsi, plusieurs dizaines de collègues AFiPa qui pensaient pouvoir s'inscrire cette année à cette sélection ont appris à la sortie de la note qu'ils ne pourraient pas candidater... alors même qu'ils avaient été invités à la visio de présentation de la sélection!

Ces collègues, ainsi que ceux des promotions ultérieures se voient ainsi appliquer un effet rebond de l'année blanche de sélection AFiPa décidée en 2015 par la Direction Générale pour «ralentir les carrières ».

Cela est d'autant plus mal compris que vous vous êtes régulièrement inquiétés, auprès des organisations syndicales et des cadres, du faible nombre de candidats à cette sélection et avez même transmis l'année dernière un questionnaire aux candidats potentiels qui ne se présentent pas. De plus, l'annonce parallèle de la fin très prochaine de cette sélection au profit de la sélection dans le corps des futurs administrateurs d'État, inquiète les AFiPa. En effet, alors que les cadres d'autres administrations accèdent au corps des administrateurs vers 42 ans, les AFiPa de la DGFiP, suite aux diverses décisions prises afin d'allonger leurs carrières, y accèdent en moyenne 5 ans plus tard, notamment du fait de ce passage au grade d'AFiPa qui n'est pas nécessaire dans les autres administrations.

Les collègues nous font donc part de leur inquiétude sur la façon dont ils pourront accéder au grade d'administrateur alors même que vous venez de produire les chiffres de la GPEEC et que vous déplorez de nombreuses vacances de postes AFiP.

C'est pourquoi, nous vous demandons d'intégrer à la sélection AFiP de cette année, la promotion AFiPa 2016 afin de permettre aux collègues qui s'y étaient préparés, de candidater, puisqu'ils remplissent les conditions statutaires. Nous vous remercions également de bien vouloir repousser la date limite de candidature afin que chacun puisse se déterminer dans des délais raisonnables.

Bien à vous

Jean-Marc Bouchet Secrétaire Général du SCSFIP

